



MAIRIE

PLACE DE LA MAIRIE
79150 VOULMENTIN

TÉL: 05.49.80.22.28
MAIL: mairievoulmentin@orange.fr

COMPTE – RENDU

DU CONSEIL
MUNICIPAL

Du 20 Février 2023

Le vingt février deux mil vingt- trois, à vingt-heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Madame MARTINI CENDRE Audrey a été nommée secrétaire de séance.

Excusée : COTILLEAU Céline.

Le compte -rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 janvier dernier a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture d'une lettre rédigée en corrélation avec les adjoints afin de rappeler à tous le rôle d'un conseil municipal, et le but des commissions pour que chacun puisse mieux s'y retrouver et bien comprendre le rôle de chaque instance.

2023/02/01 : Service Intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n°2 à la Convention.

Vu le code général de la Fonction publique,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 février 2012, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4% à 4.5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriales des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4.5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

2023/02/02 : Dispositif « Argent de Poche » 2023 :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a reçu une demande de la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais concernant l'« Argent de Poche » afin de savoir si la commune serait prête à relancer ce dispositif pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De relancer le dispositif « Argent de Poche » 2023 sur la commune
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir dans cette affaire.

2023/02/03 : Signature de l'acte d'engagement et du CCAP de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Micro-Crèche :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de la micro-crèche avance et qu'elle a reçu de l'architecte, Mr VEILLET d'Yzernay, un acte d'engagement et un CCAP de maîtrise d'œuvre à signer.

Ce contrat qui est conclu a pour objet la maîtrise d'œuvre des travaux de « la Construction d'une micro-crèche ».

Les travaux comprennent la construction, les aménagements de ses abords et les clôtures.

Le coût des travaux prévisionnel est estimé à 383844.00 € TTC (348000.00 de travaux et 29870.00 € d'Honoraires).

L'acte d'engagement à intervenir est ainsi établi avec les cotraitants suivants :

- Mr Eric VEILLET Architecte DPLG pour 13080.00 €
- SARL Bruno AUGER pour 12000.00 €
- ACTIS Bureau d'études fluides, Samuel BOURGET pour 4790.00 €

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer l'acte d'engagement et le CCAP pour la construction de la micro-crèche
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir dans cette affaire.

Circulation dans le bourg, quartier Saint-Clémentin :

Madame le Maire lit un courrier émanant d'un administré reçu en mairie le 04 janvier dernier afin d'alerter sur différentes situations et notamment concernant la rue Centrale pour une éventuelle solution de modification de la circulation . En effet, la commission communale devait se réunir à ce sujet.

Madame le Maire rappelle que cette rue est une départementale et qu'il convient de prendre l'aval du Département . Elle a donc pris contact avec ID79 (Ingénierie départementale) afin de leur exposer le problème et ainsi leur demander un rendez-vous sur site pour mieux se rendre compte.

Cette rencontre aura lieu en présence également avec l'ATT Nord Deux-Sèvres et le service ingénierie de l'Agglo2b pour faire le point sur cette demande et les moyens d'y répondre.

La rencontre est fixée au lundi 13 mars prochain à 10h30 à la mairie.

Questions diverses :

Au 15/03/2023, nous aurons un nouvel agent communal, pour remplacer le départ en retraite de Monsieur Peridy. Nous partons sur une période de 6 mois. Ses tâches seront multiples.

Boulangerie :

Les « anciens » boulangers ont fait savoir qu'ils auraient aimé que le bail soit repoussé à la fin de l'année scolaire. Or leur demande est arrivée après la dernière réunion de Conseil Municipal qui avait déjà acté pour un départ en avril à condition qu'ils aillent chez le notaire pour réduire le bail ou bien peuvent rester jusqu'au terme du bail initial qui court jusqu'au mois d'août 2024.

Ecole :

Lors du dernier Conseil d'administration de l'Ogec, le bureau a validé les comptes présentés mais face à la situation financière très fragile, tous les membres du bureau ont décidé de démissionner et laisser à la direction diocésaine et l'UDOGEC, la gestion par intérim jusqu'à la création d'un nouveau bureau Ogec.

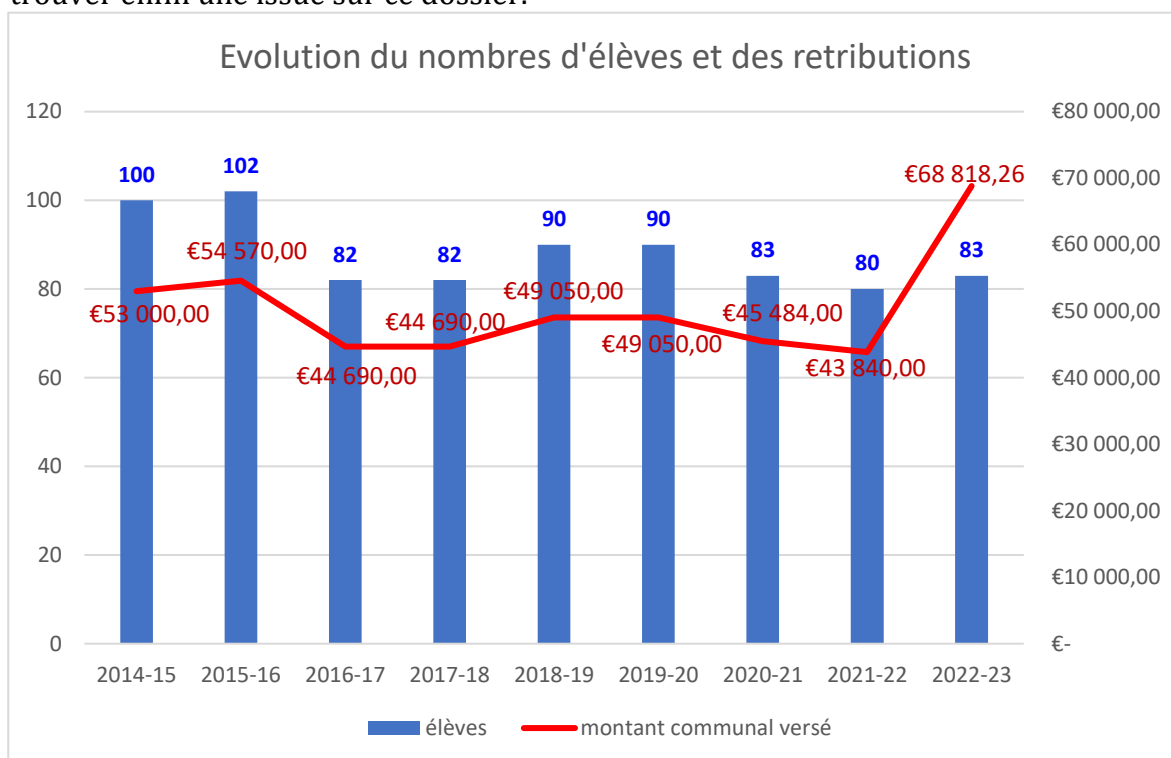
Tous les parents d'élèves ont reçu un courrier afin de leur expliquer la situation et, la municipalité est mise à mal dans cette note par le fait qu'elle demande un loyer pour occupation des locaux alors que leur situation financière est préoccupante.

Afin de pouvoir s'exprimer sur le fait qu'effectivement la commune a souhaité mettre en place un loyer, elle tient à préciser que pour l'année scolaire 2022/2023, elle verse la somme de 68800.00 € soit 25000.00 € de plus par rapport à l'année passée et que malgré un loyer demandé, l'Ogec reste excédentaire de plus de 14000.00 € et comble largement leur déficit.

Un courrier au nom du Conseil Municipal a donc été rédigé en ce sens afin d'apporter des éclaircissements et surtout répondre à des *bruits de couloirs* qui semblent dire que la commune fait tout pour fermer l'école. Cette lettre dans un premier temps va être adressée à tous les parents d'élèves et une réunion publique pourra être mise en place afin de pouvoir échanger.

La municipalité va également prendre contact avec le cabinet comptable de l'Ogec afin d'avoir un bilan un peu plus détaillé et ainsi comprendre leurs difficultés. Il est aussi

envisagé de prendre contact avec les représentants de l'Ogec par intérim et pouvoir trouver enfin une issue sur ce dossier.



Dépôt de pains :

Il fonctionne très bien, les bénévoles sont au rendez-vous et les commandes ne cessent d'augmenter ; il est vendu pour 80 à 100 € de pains par demie journée d'ouverture.

Certains reprochent que le dépôt de pains soit uniquement sur le quartier de Saint-Clémentin ; d'autres préféreraient une machine à pains par quartier.

Il est difficile de répondre à toutes les demandes mais déjà ce dépôt de pains semble ravir ceux qui l'utilisent et s'ouvre petit à petit à des personnes venant des communes riveraines. Nous continuons à étudier toutes les propositions pour faire évoluer l'activité en fonction des besoins.

Animations :

- Vide-greniers : le 23 avril 2023, quartier de Saint-Clémentin organisé par le Comité des fêtes de Saint-Clémentin
- Guinguette : le 21 juillet 2023 en soirée au Grand Pont organisé par deux personnes de la commune et les deux comités des fêtes.

Mur :

Rencontre avec Mme et Mr LAMEIHINHAS ; les travaux concernant le mur derrière l'église, quartier de Voultegon vont pouvoir repartir.

Rue du Grand pont :

Il a été signalé que deux petites lumières bleues (signalétique muret), quartier de Voultegon ne fonctionnent plus.

L'ordre du jour étant épuisé, les questions diverses terminées, la séance est close.

Prochaine réunion de Conseil Municipal fixée le 20 Mars 2023 à 20 h30 à la mairie.

